

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 07494
Numéro SIREN : 422 908 798
Nom ou dénomination : SOCIETE DES HOTELS PRINCE ALBERT - S H P A

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2020 sous le numéro de dépôt 93982



20200939822019

DATE DEPOT : 03/11/2020

N° DE DEPOT : 93982

N° GESTION : 1999B07494

N° SIREN : 422908798

DENOMINATION : SOCIETE DES HOTELS PRINCE ALBERT - S H P A

ADRESSE : 121 bis rue de la Pompe 75016 Paris

MILLESIME : 2019

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

04 NOV. 2020

Sous le N° :

SHPA

SOCIETE DES HOTELS PRINCE ALBERT - SHPA
Société par actions simplifiée au capital de 1 049 248 €
Siège social : 121 Bis Rue de la Pompe – 75016 PARIS
422 908 798 RCS PARIS

**ATTESTATION D'AFFECTATION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 SEPTEMBRE 2020**

I. PROPOSITION D'AFFECTATION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 51.875 euros en totalité au poste « Autres réserves ».

II. CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

**EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
AU PROCES-VERBAL**



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	12 394	12 394		868	868	100.00
	Fonds commercial (1)	33 440		33 440	33 440		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	36 100	19 098	17 002	18 151	1 150	6.33
	Autres immobilisations corporelles	122 580	45 777	76 803	64 604	12 199	18.88
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes				1 008	1 008	100.00
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	5 266 326		5 266 326	5 266 326		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	10 030		10 030	10 030		
	Total II	5 480 869	77 269	5 403 600	5 394 427	9 173	0.17
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				443	443	100.00
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	32 383		32 383	115 197	82 814	71.89
	Autres créances	2 885 655		2 885 655	2 792 991	92 665	3.32
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	50 069		50 069	50 069		
	Disponibilités	211 403		211 403	165 770	45 633	27.53
	Charges constatées d'avance (3)	7 394		7 394	7 150	244	3.42
	Total III	3 186 904		3 186 904	3 131 619	55 285	1.77
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	8 667 773	77 269	8 590 504	8 526 046	64 459	0.76

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

10 030

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 049 248)	1 049 248	1 049 248		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	74 562	74 562		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	104 925	104 925		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	353 904	255 093	98 811	38.74
	Report à nouveau	1 930 176	1 930 176		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	51 875	98 811	46 936	47.50
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	31 672	19 001	12 671	66.69
	Total I	3 596 362	3 531 816	64 546	1.83
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 528 857	1 745 293	216 436	12.40
	Concours bancaires courants	28 262	18 213	10 049	55.17
	Emprunts et dettes financières diverses	3 150 073	2 934 813	215 260	7.33
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	33 727	34 392	665	1.93
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 158	51 032	2 126	4.17
	Dettes fiscales et sociales	151 476	201 886	50 410	24.97
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	48 588	8 600	39 988	464.98
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	4 994 142	4 994 230	87	0.00
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	8 590 504	8 526 046	64 459	0.76

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

3 623 670

3 463 820

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (I)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 124 407		1 124 407	1 244 222		119 816	9.63
Chiffre d'affaires NET	1 124 407		1 124 407	1 244 222		119 816	9.63
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation				250		250	100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			5 768	6 694		926	13.83
Autres produits			162 510	133 508		29 002	21.72
Total des Produits d'exploitation (I)			1 292 685	1 384 674		91 989	6.64
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			655			655	
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			29 992	32 535		2 543	7.82
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			454 331	450 495		3 836	0.85
Impôts, taxes et versements assimilés			34 720	38 522		3 802	9.87
Salaires et traitements			477 470	468 462		9 008	1.92
Charges sociales			158 933	111 657		47 275	42.34
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			17 291	13 454		3 837	28.52
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			76 799	100 723		23 923	23.75
Total des Charges d'exploitation (II)			1 250 191	1 215 848		34 343	2.82
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			42 494	168 826		126 332	74.83
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			49 364	47 336		2 028	4.28
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

7 378 2 072

1 614 1 309

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	28 155	31 803	3 648	11.47
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	7 115	6 880	235	3.42
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	35 270	38 683	3 413	8.82
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	73 571	76 779	3 208	4.18
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	73 571	76 779	3 208	4.18
2. Résultat financier (V-VI)	38 301	38 096	205	0.54
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	53 557	178 066	124 509	69.92
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 377	2 072	5 305	256.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	219	219		
Total VII	7 596	2 291	5 305	231.53
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 654	1 370	284	20.77
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	12 890	12 890		
Total VIII	14 544	14 260	284	1.99
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	6 948	11 969	5 021	41.95
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	5 266	67 286	72 552	107.83
Total des produits (I+III+V+VII)	1 384 915	1 472 984	88 069	5.98
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 333 040	1 374 173	41 133	2.99
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	51 875	98 811	46 936	47.50

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

28 155 31 803

SAS SHPA

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

La crise sanitaire causée par la pandémie du COVID-19 a entraîné la fermeture de l'établissement depuis le 17 mars 2020 suite à la chute brutale de fréquentation.

Pendant toute cette période une partie du personnel a été mis en activité partielle après avoir soldé les congés payés, les jours garantis et non garantis acquis pour la période en cours.

L'activité partielle sera maintenue jusqu'au 15/09/2020 et sera susceptible d'être prolongée en fonction de la reprise de l'activité.

Les salariés des services commercial et comptable ont été mis en télé-travail selon les recommandations de ministère du travail.

La réouverture de l'hôtel est prévue le 24/08/2020 en fonction de l'évolution de la pandémie et de la hausse de la fréquentation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation,

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	45 834		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	31 160		6 225
Installations générales agencements aménagements divers	89 407		17 527
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 946		4 700
Avances et acomptes	1 008		
TOTAL	132 521		28 453
Autres participations	5 266 326		
Prêts, autres immobilisations financières	10 030		
TOTAL	5 276 356		
TOTAL GENERAL	5 454 711		28 453

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			45 834	45 834
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	980	306	36 100	36 100
Installations générales agencements aménagements divers			106 934	106 934
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			15 646	15 646
Avances et acomptes	1 008			
TOTAL	1 988	306	158 680	158 680
Autres participations			5 266 326	5 266 326
Prêts, autres immobilisations financières			10 030	10 030
TOTAL			5 276 356	5 276 356
TOTAL GENERAL	1 988	306	5 480 869	5 480 869

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	11 526	868		12 394
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	13 009	6 395	306	19 098
Installations générales agencements aménagements divers	29 327	7 185		36 512
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 422	2 843		9 265
TOTAL	48 757	16 423	306	64 875
TOTAL GENERAL	60 283	17 291	306	77 269

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	868				
Instal.techniques matériel outillage indus.	6 395				
Instal.générales agenc.aménag.divers	7 185				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 843				
TOTAL	16 423				
TOTAL GENERAL	17 291				

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	19 001	12 890	219		31 672
TOTAL	19 001	12 890	219		31 672
TOTAL GENERAL	19 001	12 890	219		31 672
Dont dotations et reprises exceptionnelles		12 890	219		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	10 030	10 030	
Autres créances clients	32 383	32 383	
Personnel et comptes rattachés	1 639	1 639	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	114	114	
Impôts sur les bénéfices	174 969	174 969	
Taxe sur la valeur ajoutée	13 473	13 473	
Groupe et associés	2 677 244	2 677 244	
Débiteurs divers	18 217	18 217	
Charges constatées d'avance	7 394	7 394	
TOTAL	2 935 462	2 935 462	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	1 557 119	186 647	784 040	586 432
Fournisseurs et comptes rattachés	53 158	53 158		
Personnel et comptes rattachés	61 172	61 172		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	48 055	48 055		
Taxe sur la valeur ajoutée	8 787	8 787		
Autres impôts taxes et assimilés	33 462	33 462		
Groupe et associés	3 150 073	3 150 073		
Autres dettes	48 588	48 588		
TOTAL	4 960 415	3 589 943	784 040	586 432
Emprunts remboursés en cours d'exercice	216 378			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	16.0000	65 578			65 578

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
SHPA INVEST			33 440	33 440	
Total			33 440	33 440	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	9 504
Autres créances	20 455
Total	29 959

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des produits à recevoir

	Montant
Factures à établir	9 504
ICC - PRINCE ALBERT OPERA	5 161
ICC - PRINCE ALBERT MONTMARTRE	9 170
ICC - SCI 108 RUE DE CHARENTON	6 125
Total	29 960

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	481
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 330
Dettes fiscales et sociales	80 693
Autres dettes	39 988
Total	134 492

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des charges à payer

	Montant
Conges payes	
- Provisions pour congés payés	35 767
Ch. sociales sur cp	
- Provisions pour congés payés	9 274
Rem.Conseil surveillance 2019	24 000
Rem.Conseil surveillance 2019 - charges sociales	4 800
Etat taxes à payer	
TVS	20
Formation continue	3 435
Taxe de séjour	3 397
Factures non parvenues	13 330
Int.courus	481
Facture à établir - Avoir	39 988
Total	134 492

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 394
Total	7 394

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	103 428
des organes de surveillance	24 000
Total	127 428

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	2
Agents de maîtrise et techniciens	1
Employés	9
Total	12

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	73 571	35 270
Dont entreprises liées	31 417	34 280

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 1200 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 1200 € ttc
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 646 707
Total	1 646 707

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 26/07/2017 CAISSE D EPARGNE 1 950 000 €
 Montant restant dû en capital : 1 528 376
 Date de fin d'échéance de la garantie : 25/08/2027
 Nature de la sûreté réelle : CAUTION PERSONNELLE
 : NANTISSEMENT DU FONDS COMMERCIAL

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
SHPA	SAS	1 049 248	121 B RUE DE LA POMPE 75116 PARIS

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- HOTEL JOUFFROY	97 358	100.00	22 710
- HOTEL PRINCE ALBERT LYON BERCY	656 425	100.00	62 452
- AUBERT PRINCE ALBERT	1 723 401	100.00	169 433
- SCI 6 RUE DE LA VOUTE	137 735	99.80	23 450
- SCI 108 RUE DE CHARENTON	56 032	99.80	51 032
- HOTEL PRINCE ALBERT CONCORDIA	825 724	67.80	184 529
- AJ HOTELS	161 258	50.10	28 579
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

**RAPPORT GENERAL
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**SHPA S.A.S.
121 Bis rue de la Pompe
75016 PARIS**

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SOCIETE DES HOTELS PRINCE ALBERT. S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre président le 4 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelés précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris

isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non

dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 7 septembre 2020

Nicolas Goldet
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Nicolas Goldet', written over the printed name and title.